



Duree d'incarceration comme prévenus aux baumettes

Par Visiteur

Bonjour,
Je suis catastrophé.
Mon fils(43 ans) et sa compagnes sont incarcérés comme prévenus depuis 3 semaines aux Baumettes de Marseille.
Les faits qu'ils ont reconnus sont:Tentative de vol à main armée,association de malfaiteurs(2)cagoulés,effraction et menace sur une personne avec arme.(Nous pensons à cette personne qui risque d'être psychologiquement traumatisée à vie.)La famille,les amis de notre fils ne l'imaginaient pas capable de faire cela.Il n'a jamais eu de problème avec la justice.Dans quel traquenard est-il tombé ?Le mobile semble être vengeance et/ou jalousie envers l'ex-compagnon de l'amie de mon fils.J'espère avoir des explications lors du premier parloir (semaine prochaine)
Que risque-t-il ? Durée de l'instruction ? Combien d'années fermes de prison? Liberté provisoire?Conditionnelle?
Je souffre de le savoir enfermé.
Il doit assumer et il devra payer cette grave faute.
J'ai honte mais il reste mon fils et je l'aime.
Merci de me donner des réponses et quelques conseils pour lui et pour nous sa famille.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Que risque-t-il ? Durée de l'instruction ? Combien d'années fermes de prison? Liberté provisoire?Conditionnelle?
Il est très difficile de préjuger des suites de l'affaire et l'avocat de votre fils pourra sans doute vous éclairer davantage car il a le dossier en main.
Quant à la peine encourue tout dépend de la qualification qui sera retenue. Est ce que la victime a été victime de violences?

Si je comprends bien dans l'immédiat il est en détention provisoire? De ce fait une instruction a été ouverte?

Quant à la durée de la détention provisoire: encore une fois tout dépend de la qualification retenue: entre 1 an et 3 ans mais des demande de mise en liberté sous contrôle judiciaire peuvent être demandées.

Cordialement